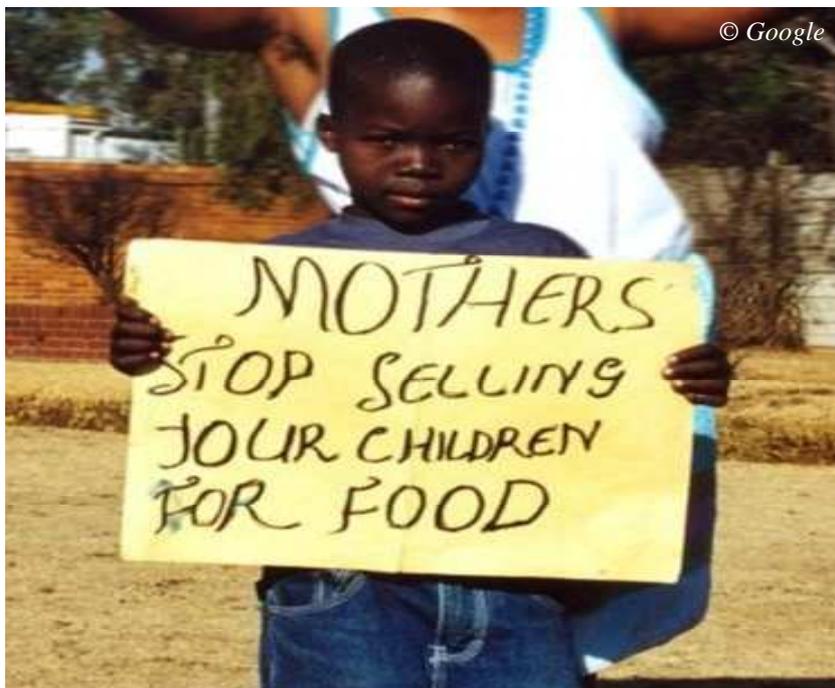




### Fight against Impunity

## Cameroon: Human trafficker gets five year jail sentence



© Google

Unicef estimates that some 200000 children are sold into slavery from West and Central Africa each year

High Court of 56 year old Ms. Angelina Manka'a for repeated cases of trafficking and kidnapping was the first after the 2005 law on *trafficking in persons in Cameroon*. In light of article 5(1) of the Protocol to Prevent, Suppress and Punish Trafficking in Persons, Especially Women and Children, Supplementing the United Nations Convention Against Transnational Organized Crime, ratified by Cameroon in February 2006 which states "Each State Party shall adopt such legislative and other measures as may be necessary to establish as criminal offences the conduct set forth in article 3 of this Protocol, when committed intentionally", the 2005 law defines punishment for cross border trafficking in persons, especially women and children.

Yaoundé 27/10/2010 – The trial in the Bamenda

Cont. Page 3

### Also in this edition

- \* Cameroun : Quatre organisations invitent les autorités à prendre de mesures concrètes en vue de la dépenalisation de l'homosexualité
- \* Gabon : Un directeur de publication incarcéré pour non-paiement de l'intégralité d'une amende
- \* Congo: Première visite du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones



## Liberté d'expression

### Gabon : Un directeur de publication incarcéré pour non-paiement de l'intégralité d'une amende



*La dépenalisation des délits de presse anime au quotidien les débats dans plusieurs pays de la sous région*

L'affaire opposant le directeur de publication du journal 'Le Temps' au comptable du Parti Démocratique Gabonais (PDG) est une fois de plus d'actualité. Il convient de rappeler que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, en son article 19, stipule que "Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit", les juridictions nationales ont souvent de la peine à mettre en pratique cette disposition. Force est de reconnaître que dans plusieurs pays de la sous-région d'Afrique centrale, sans remettre en cause le devoir et l'observance de la déontologie professionnelle du journaliste à une pratique responsable de sa profession, la punition de délits de presse reste encore assez courante. Lire l'article d'info plus Gabon ci-dessous

*LIBREVILLE 30/10/2010 - Le directeur de publication du journal Le Temps, Jean-Yves Ntoutoume, aurait été incarcéré depuis le 26 octobre pour non-paiement intégral d'une amende qui lui avait été infligée il y a six ans. Il n'a pu s'acquitter du montant restant, faute de moyens.*

Reporters sans frontières demande la remise en liberté immédiate

de Jean-Yves Ntoutoume au regard de cet incident qui relance le débat sur la dépenalisation des délits de presse au Gabon.

L'incarcération de Jean-Yves Ntoutoume est excessive. Une amende de 10 millions de francs CFA est évidemment trop lourde pour un journal comme "Le Temps", qui vend un nombre limité d'exemplaires et qui évolue dans un environnement économique difficile. Elle place le journaliste dans une situation juridique et économique inextricable : économique car il n'aura jamais les moyens de payer son amende, juridique car cette incapacité le met hors-la-loi et le conduit en prison. Loin de remettre en cause l'arrêté du jugement, Reporters sans frontières demande aux autorités de trouver une voie de conciliation et de revenir à une peine raisonnable, dont l'accusé pourra s'acquitter.

Selon RSF, « les sommes exagérées qui sont exigées des professionnels de la presse en de tels cas n'ont qu'une issue : la fermeture progressive des médias, trop endettés pour poursuivre leurs activités. Les 5 millions de francs CFA qui ont à ce jour été versés au comptable du PDG ne suffisent-ils pas à réparer le préjudice subi ? »

Convoqué à la police judiciaire le 26 octobre, Jean-Yves Ntoutoume a été présenté au procureur qui l'a immédiatement placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville.

En 2004, "Le Temps" avait mis en cause le comptable du Parti démocratique gabonais (PDG, parti au pouvoir) dans une affaire de braquage. Le directeur de publication et le journaliste auteur de l'article avaient été poursuivis pour "diffamation" et condamnés à payer la lourde amende de 10 millions de FCFA (un peu plus de 15 000 euros).

Les deux hommes n'ont pu s'acquitter à l'époque que d'un million de FCFA. Le 27 octobre 2010, un confrère de Jean-Yves Ntoutoume a versé quatre millions supplémentaires. La justice exige donc, pour libérer le journaliste, que soient encore versés cinq millions de francs CFA, une somme dont celui-ci ne dispose pas.

*Info plus Gabon*

Rights & Democracy Focus est également disponible en ligne sur [www.cnudhd.org](http://www.cnudhd.org)



## Fight against Impunity

### Cameroon: Human trafficker gets five year jail sentence

**cont. from page 1**

#### Understanding human trafficking

Article 3, paragraph (a) of the Protocol to Prevent, Suppress and Punish Trafficking in Persons, Especially Women and Children, Supplementing the United Nations Convention Against Transnational Organized Crime defines trafficking in Persons as the recruitment, transportation, transfer, harbouring or receipt of persons, by means of the threat or use of force or other forms of coercion, of abduction, of fraud, of deception, of the abuse of power or of a position of vulnerability or of the giving or receiving of payments or benefits to achieve the consent of a person having control over another person, for the purpose of exploitation.

*“Trafficking in persons is a crime against humanity. Every year, thousands of men, women and children fall into the hands of traffickers, in their own countries and abroad. Every country in the world is affected by trafficking, whether as a country of origin, transit or destination for victims”, according to the United Nations Office on Drugs and Crimes (UNODC) website.*

#### The Bamenda verdict

20 year old Nigerian born Victorine Chukwu heaved a sigh of relief when the person who committed this grave offense against her was on Tuesday 26 October 2010 handed a five year jail term for trafficking in persons. Ms. Manka’a who, after preliminary investigations was summoned to appear in court on two counts both related to aggravated kidnapping and trafficking in persons is the first to be sentenced under the 2005 law. She will also pay a fine of CFA 500.000 for charges and CFA 182.00 to the State. Ms. Manka’a, it should be noted was standing against the state of Cameroon, representing Ms. Victorine Chukwu and her 2 years old son Emmanuel in the case.

#### Facts

Ms. Chukwu is just one in a series of girls taken away from their parents in Nigeria by Ms. Manka’a on account of a fake marriage arrangement. “She came to our village and met my parents that she wanted to marry me for her son, a boy she came with. My parents *asked me to go* with them and see their place whether I will like it there. I had to come back to my parent’s house after 2 weeks. When we left, Mrs Angelina told me we were first going to visit her sister at Aba, another

state in Nigeria. I only discovered myself at Bali Park in Bamenda”. Another girl Rosemary faced the same ordeal. According to the Justice and Peace Commission of the Archdiocese of Bamenda which rescued Ms Chukwu and her son and started following up her case, this was not Ms. Maka’a’s first attempt at kidnapping Preliminary investigations into this trafficking case began in November 2009 at the level of the judicial police in Bamenda. With all witnesses having recorded their preliminary statements, the first public hearing took place on 13 October 2010. Within the framework of its ongoing ‘Fight against child trafficking’ project, the Justice and Peace Commission of the Archdiocese of Bamenda has started a procedure to prepare the necessary travel papers that will enable Ms Chukwu and her son Emmanuel to return to Nigeria

Trafficking in persons is noted to be the third illegal trade in the world after drug and arms trafficking. Having become a preoccupying form of transnational organized crime, studies have shown that these are violations of fundamental human rights which appear at the same time as causes and consequences of human trafficking.

In Central and West Africa, the number of trafficking victims is estimated by the International Labour Organization at between 200 000 and 300 000 amongst which are 10 000 to 15000 plantation workers in Ivory Coast against 20 000 in Gabon according to UNICEF figures.

These victims are however not always considered as such, but as illegal immigrants thus exposing them to unjust and severe treatment such as exploitation, maltreatment, detention and sometimes expulsion.

It should be recalled that in October 2010, experts in the fight against human trafficking from across five continents met in Dakar, Senegal to exchange and share experiences and best practices in the fight against the practice. Under the initiative of the United Nations Special Rapporteur on trafficking in persons Ms. Joy Ngozi Ezeilo, the experts discussed ways of preventing trafficking, protecting victims and building regional partnerships in the fight against the practice amongst others.

Cnudhd



## Coopération avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme

### République du Congo: Première visite du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones

Genève/Brazzaville — Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones M. James Anaya effectue une visite en République du Congo depuis le 2 novembre 2010. Cette visite est la première d'un expert indépendant du Conseil des droits de l'homme de l'ONU pour analyser la situation des droits et libertés fondamentales des peuples autochtones en République du Congo.

« Je viens examiner et rendre compte des principaux défis relatifs aux droits de l'homme et de peuples autochtones vivant dans le pays » commente M. Anaya en annonçant sa visite de 10 jours, « avec un objectif de contribuer à remédier à ces défis et à signaler les bonnes pratiques établies ».

« Mon inquiétude a notamment trait aux peuples autochtones qui ne font pas partie des groupes ethniques majoritaires en République du Congo. Ceux-ci constituent environ 10% de la population du pays et vivent surtout dans les régions les plus éloignées de la capitale Brazzaville », note l'expert indépendant de l'ONU, qui visitera le pays sur invitation du Gouvernement.

Le Rapporteur spécial voyagera à Brazzaville, Impfondo et Dongou (Département de la Likouala), Dolisie et Sibiti (Département de la Lékoumou) et s'entretiendra avec des représentants du Gouvernement, des communautés autochtones ainsi qu'avec la société civile

sur les droits de l'homme des peuples autochtones.

Une conférence de presse aura lieu à Brazzaville à la fin de la visite du Rapporteur spécial le vendredi 12 novembre. Plus de détails seront communiqués ultérieurement par le PNUD à Brazzaville.

Le Rapporteur spécial présentera ses conclusions dans une des prochaines sessions du Conseil des droits de l'homme.

FIN

Pour plus d'informations sur le mandat du Rapporteur spécial: <http://www2.ohchr.org/english/issues/indigenous/rapporteur/>

## NEWS RELEASE

### UN expert urges countries to focus social protection on gender inequalities

NEW YORK 25 October 2010 - Social protection systems with a gender focus can increase women's participation in economic life, provide them with income security in old age and improve nutritional levels and food security, the UN Independent Expert on extreme poverty of the Human Rights Council told the General Assembly today.

Warning that "poverty is not gender-neutral," Magdalena Sepúlveda urged states to "devote increased attention to gender equality while designing, implementing and evaluating social protection programmes within a human rights framework."

Women are more vulnerable to poverty because of discrimination and gender inequality. Therefore, "the achievement of the Millennium Development Goals greatly depends on the strengthening of women's enjoyment of the full range of their human rights, including gender equality and women's empowerment," she noted while presenting her report on human rights and extreme poverty.\*

She acknowledged that in recent years, many countries have put in place or strengthened social protection initiatives to address the persistence of extreme poverty. Such social protection measures were essential to accelerating progress on the achievement of the Millennium Development Goals (MDGs).

The Independent Expert warned, however, that some social protection schemes specifically targeting women within

households could, if badly designed, exacerbate or contribute to inequalities.

"Social protection programmes must be complemented by other social policies aimed at increasing women's economic autonomy such as ensuring access to education, land, productive resources and credit, fair inheritance rights, full legal capacity, justice and freedom from all forms of violence," she stressed.

Social protection measures must also acknowledge the role played by women as providers of care, without reinforcing patterns of discrimination and negative stereotyping.

"Social policies must encourage a better balance in the way men and women share household responsibilities, in particular the care of children and older persons," she said.

In her report to the General Assembly, Sepúlveda highlights the importance of social protection measures in facilitating the achievement of the MDGs and provides recommendations on the core elements of a rights-based social protection system, including the meaningful integration of gender-related concerns.

(\*). See the full report:

<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N10/478/79/PDF/N1047879.pdf?OpenElement>



## Lutte contre la discrimination

### Cameroun : Quatre organisations invitent les autorités à prendre de mesures concrètes en vue de la dépénalisation de l'homosexualité

Yaoundé 5/11/2010 – Suite à un rapport publié le mercredi 3 novembre 2011 par quatre organisations de défense des droits humains notamment : Alternatives Cameroun, l'Association de défense des droits des homosexuels (ADEFHO), Human Rights Watch et la Commission internationale pour les droits des gays et lesbiennes, un appel est lancé en direction du Gouvernement Camerounais afin qu'il dépénalise les comportements consensuels et garantisse l'entière protection des droits humains de tous les camerounais, quelque soit leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.

Le rapport intitulé « Criminalisation des identités : atteintes aux droits humains au Cameroun fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre », établit les nombreuses agressions, traitements inhumains et dégradants ainsi que l'instauration d'un climat homophobe qui encourage la discrimination dont sont victimes les personnes soupçonnées d'avoir des relations avec une personne du même sexe par la police, les politiciens, les médias et même leur propre communauté. Le rapport renseigne également sur la manière dont le gouvernement camerounais recourt à l'article 347 bis du code de procédure pénale pour la négation des droits fondamentaux des personnes perçues comme étant gays, lesbiennes, bisexuelles ou transgenres. Selon M. Steave Nemande, président d'Alternatives Cameroun « on ne punit pas une pratique spécifique interdite par la loi, mais une identité homosexuelle. Ce sont les pauvres et les jeunes qui n'ont souvent aucun moyen d'obtenir une aide juridique, qui souffrent le plus du climat homophobe qui règne au Cameroun ».

Contrairement à ce que pensent certaines personnes, Monsieur Boris Dittrich, représentant Human Rights Watch, pour montrer aux journalistes que le sujet de droits des homosexuels au Cameroun n'est pas un sujet tabou n'a pas manqué de faire référence au récent discours a



...tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination... (extrait de l'article 7 de la Déclaration universelle des droits de l'homme)

Genève du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme Madame Navvy Pillay, au cours d'une conférence de presse tenue le jeudi 4 novembre 2010 au Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale. Madame Pillay, dans son discours, relève que « L'homophobie, tout comme le racisme et la xénophobie, existe à divers niveaux dans toutes les sociétés. Chaque jour, dans chaque pays, des individus sont persécutés, vilipendés ou violemment agressés, voire tués à cause de leurs orientations sexuelles et de leur identité sexuelle. Implicitement ou explicitement, les violences homophobes provoquent des souffrances énormes qui sont souvent voilées par le silence et subies dans l'isolement. Il est temps que nous le dénoncions tous, car s'il est vrai que la responsabilité des crimes de haine incombe à leurs propres auteurs, il n'en demeure pas moins que nous avons tous le devoir de lutter contre l'intolérance et les préjugés et d'exiger que les agresseurs rendent compte de leurs actes ».

Le rapport s'appuie sur 44 entretiens avec des victimes et met en évidence les atteintes aux droits de l'homme perpétrées par la police, notamment les traitements inhumains et dégradants infligés aux victimes. Selon le vice-président de l'Association de défense

des droits des homosexuels (ADEFHO), Monsieur Stéphane Koche, « le rapport permet de montrer que tous ce que les autorités ont refusé à plusieurs reprises existe bel et bien. Le groupe composé de ces quatre organisations devra donc travailler vers l'ouverture d'un dialogue positif avec les autorités, pour qu'au moins en défaut de la dépénalisation, les agressions cessent ». Il a aussi noté avec intérêt que le fait de porter ces faits à la connaissance du public contribue au plaidoyer qu'ils mènent auprès de l'autorité publique pour qu'elle puisse rendre conforme la loi camerounaise aux normes

et principes internationaux des droits de l'homme.

Il faut noter qu'en décembre 2008, lors du passage du Cameroun à l'examen périodique universel (EPU), le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a recommandé, entre autres, la dépénalisation des actes homosexuels afin de mettre fin à toute forme de discrimination existant au Cameroun. En juillet 2010, le Comité des droits de l'homme a également invité le gouvernement à mettre fin aux préjugés sociaux et à la stigmatisation des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles ou transgenres. Ce rapport intervient trois mois après cette recommandation. A-t-il une chance d'influer la position du gouvernement et à assurer le suivi des recommandations formulés par ces instances onusiennes ?

Les quatre organisations concernées ont rencontré le Premier Ministre à qui ils ont remis une copie dudit rapport. Ils ont également rencontré des membres du gouvernement parmi lesquels le Vice Premier Ministre, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, certaines agences du système des Nations Unies et quelques membres du corps diplomatique.

Cnudhd

